**Bilan de compétences Béziers Formation**

**Charte éthique et Déontologique**

**Charte d’engagement réciproque**

Cette charte éthique et déontologique, comprenant l’engagement réciproque du consultant et du bénéficiaire, établit les valeurs et les obligations de Béziers Formation envers ses bénéficiaires, fixant des normes minimales de déontologie, de pratiques, et de performances professionnelles.

1. **Principes généraux sur la démarche du bilan de compétences**
* La démarche du bilan de compétences est un engagement de Béziers Formation fondé sur le respect, l'honnêteté, la neutralité, et la confidentialité (articles 226-13 et 226-14 du code pénal).
* Les professionnels de Béziers Formation s'engagent à traiter rapidement les demandes d'information sur le bilan de compétences.
* La démarche du bilan doit inclure les trois phases prévues par les textes législatifs et réglementaires (art. R-6313-4 du décret 2018-1330 du 28 décembre 2018).
* Le bilan de compétences de Béziers Formation est une prestation personnalisée, adaptée aux besoins de la personne en termes de durée, d'outils, et de méthodologies.
* Béziers Formation s'engage à utiliser des méthodes et techniques fiables ou reconnues par la communauté professionnelle, mises en œuvre par des professionnels qualifiés.
* Béziers Formation respecte le consentement du bénéficiaire pour tout usage d'outils ou méthodes d'investigation de ses caractéristiques personnelles ou professionnelles.
* La nature et la teneur des investigations menées doivent avoir un lien direct avec l'objet du bilan de compétences du bénéficiaire.
* Le bilan proposé par Béziers Formation doit :
	+ Permettre au bénéficiaire d'élaborer un ou des projets professionnels personnalisés définissant des stratégies d'action et les axes de progrès, que ces projets comportent ou non une dimension formation ;
	+ Engager le bénéficiaire dans la démarche et le conduire à être acteur de son bilan ;
	+ Se concrétiser par la remise d'un document de synthèse confidentiel ;
	+ Se conclure par une évaluation de la qualité de la prestation avec le bénéficiaire.
1. **Les praticiens en bilan de compétences de Béziers Formation**

**Compétences professionnelles**

* Répondre aux besoins du bénéficiaire par un niveau d'expertise et de connaissance en lien avec la prestation demandée.
* Faire évoluer leur pratique grâce à des actions de formation.
* Requérir la présence d'un psychologue ou de toute personne dûment habilitée si des outils/méthodes relevant de ce champ disciplinaire sont utilisés en cours de bilan.

**Le contexte et les limites**

* Créer un environnement favorable pour répondre aux besoins du bénéficiaire.
* Favoriser le lien avec d'autres professionnels si les compétences professionnelles de l'accompagnant ne sont plus en adéquation avec la demande du bénéficiaire.

**Intégrité**

* Garantir la confidentialité et ne divulguer aucune information sans accord écrit du bénéficiaire.
* Respecter la personnalité de chacun et s'interdire toute forme de discrimination.
* Ne pas outrepasser leur rôle et se garder de toute dérive d'ordre psychologique ou à prétention thérapeutique.
* Agir dans le cadre strictement légal et ne pas encourager une conduite ou habitude malhonnête, déloyale, non professionnelle ou discriminatoire.

**3. Démarche qualité**

* Béziers Formation est certifié Qualiopi pour la qualité de ses formations, de ses VAE et de ses bilans de compétences. Des enquêtes de satisfaction seront adressées pour permettre l'amélioration continue des pratiques.

Haut du formulaire

**CHARTE D’ENGAGEMENT RECIPROQUE**

**Le Consultant en Bilan de Compétences Béziers Formation s’engage à accompagner chaque Bénéficiaire durant toute la durée de son bilan chez Béziers Formation, et veille à :**

• Apporter tous les éclairages méthodologiques nécessaires au cours de votre réflexion et de vos travaux de bilan, en cohérence avec la méthodologie du Conseiller en Bilan Béziers Formation

• Apporter les techniques qui vous permettront d’objectiver votre projet professionnel

• Identifier vos éventuels besoins en formation ou VAE et vous aider à les mettre en œuvre après validation

• Préserver la confidentialité des échanges

**Le Bénéficiaire s’engage à entrer dans une démarche active au cours de son bilan et à :**

• Rencontrer régulièrement le Consultant Béziers Formation et respecter les rendez-vous définis d’un commun accord

• S’approprier la méthodologie Béziers Formation, la mettre en œuvre et se montrer actif dans ses démarches de construction de projet

• Informer le Consultant de tout changement dans sa situation personnelle ou professionnelle

Le Bénéficiaire est informé que ses données individuelles personnelles sont détenues par Béziers Formation sur des supports digitaux pour servir uniquement aux besoins de l’accompagnement, de son suivi et du reporting. Le Bénéficiaire peut demander à y avoir accès et les faire modifier pendant l’accompagnement.

Le Consultant ne peut en aucun cas se substituer au Bénéficiaire dans le cadre du travail qu’il peut produire ou des décisions qui lui appartiennent de prendre. La réussite du projet professionnel du Bénéficiaire passe naturellement par son implication, sa motivation et ses démarches actives de repositionnement professionnel.

Le respect de cette charte est un cadre de référence pour le Bénéficiaire et le Consultant, qui s’engagent mutuellement dans une logique de partenariat."

Date et signature du bénéficiaire Date et signature du consultant